

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 octobre 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

MOTIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE MINISTRE DES FINANCES

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, la motion que je veux présenter en vertu de l'article 43 du Règlement propose deux choses:

Primo, que la Chambre félicite le nouveau ministre des Finances d'avoir eu la sagesse et le courage de se désolidariser de son parti et du cabinet en rejetant les mesures fiscales ineptes de son prédécesseur et,

Secundo, qu'elle lui reproche son attitude désinvolte à l'égard des très graves répercussions d'un déficit budgétaire qui fait bouler de neige, alors que la dette globale va bientôt atteindre les 200 milliards.

Nous ne pouvons pas traiter cette question à la légère ni encore tout bonnement l'accepter. Le ministre engage les générations futures avec ses dépenses exorbitantes et son gaspillage. Madame le Président, voilà donc ce que je propose avec l'appui du député de Pembina (M. Elzinga).

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE SPORT

LE PAYS HÔTE DU CHAMPIONNAT DE LA COUPE MONDIALE DE SOCCER EN 1986

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, l'Association canadienne de soccer a déjà bel et bien demandé d'agir comme pays hôte du championnat de la coupe mondiale de soccer en 1986. Nous savons tous que le soccer est un sport qui connaît une popularité phénoménale au Canada et dont les avantages pour la santé et le conditionnement physique sont très importants. Le fait que la Colombie ait renoncé à être le pays hôte du championnat nous permettra une fois de plus d'attirer les regards du monde sur notre pays. Je propose donc, espérant que tous les députés m'appuieront aujourd'hui, et appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement du Canada aide l'Association canadienne de soccer et coopère avec elle afin que le championnat de la coupe mondiale de soccer de 1986 se tienne au Canada.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE PROJET VISANT À HAUSSER LES LOYERS À CALGARY

M. John Kushner (Calgary-Est): Madame le Président, considérant que, par suite d'un épouvantable gâchis bureaucratique, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a infligé une hausse de loyer de 250 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1983 aux personnes à revenus fixes qui habitent les logements à loyer modique de Vista Heights Court, à Calgary, je propose, avec l'appui du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que le ministre fasse immédiatement enquête sur cette grave affaire et qu'il règle ce gâchis bureaucratique de la façon la plus expéditive en soulageant ces personnes de la surcharge financière que la Société canadienne d'hypothèques et de logement leur a inutilement imposée et, en outre, que le ministre communique par lettre le résultat de ses constatations aux personnes de la circonscription par mon intermédiaire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PORTS

L'EXPÉDITION DE BLÉ PAR SAINT-JEAN (N.-B.)

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a reçu un mémoire dans lequel les syndicats de débardeurs de Saint-Jean lui demandent d'accueillir favorablement la proposition d'effectuer les expéditions de blé et de farine à partir du port de Saint-Jean pendant l'année entière et non plus seulement en hiver; cette mesure donnerait du travail à des personnes qui en ont terriblement besoin en cette période de ralentissement des activités. Comme le gouvernement possède les pleins pouvoirs d'intervention, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que le gouvernement fasse en sorte de corriger dès maintenant une anomalie évidente, puisque d'autres ports de l'est du Canada reçoivent un traitement plus favorable, et qu'il assure aux débardeurs la part de travail qui leur revient en permettant au port de Saint-Jean d'expédier durant toute l'année sa juste part des exportations de blé et de farine.